



***Du 13 au 15 mai 2025
Île Maurice***

Rapport synthèse

Protection des élections :
gestion des risques,
renforcement de la résilience,
gestion des crises



RECEF

Réseau des compétences
électorales francophones



Principales publications du Réseau des compétences électorales francophones

1. *La biométrie en matière électorale : enjeux et perspectives*
Libreville, Gabon, 2012
Rédaction : Simon Mélançon et Dunia Ramazani
2. *La professionnalisation et la consolidation des organismes de gestion des élections*
Bamako, Mali, 2014
Rédaction : Simon Mélançon
3. *La sécurisation, la centralisation, le traitement et la publication des résultats électoraux*
Bruxelles, Belgique, 2015
Rédaction : Simon Mélançon
4. *Une communication efficace pour des élections réussies*
Tunis, Tunisie, 2016
Rédaction : Simon Mélançon
5. *Un financement politique et des dépenses électorales équitables et transparentes*
Cotonou, Bénin, 2017
Rédaction : Simon Mélançon
6. *L'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux*
En collaboration avec International IDEA
Praia, Cap-Vert, 2017
Rédaction : Marie-Christine Ross
7. *Un processus électoral favorisant la participation des femmes et des minorités*
Antananarivo, Madagascar, 2018
Rédaction : Simon Mélançon
8. *La participation électorale et l'éducation à la démocratie*
Sinaïa, Roumanie, 2019
Rédaction : Simon Mélançon
9. *Lancement du Forum des femmes du Réseau des compétences électorales francophones*
Kigali, Rwanda, 2019
Rédaction : Marie-Christine Ross
10. *Les élections en temps de pandémie*
Webinaire, 2020
Rédaction : Isabelle Dumont

11. *L'égalité entre les femmes et les hommes au sein des OGE et dans les processus électoraux*
En collaboration avec International IDEA, 2021
Rédaction : Marie-Christine Ross et Simon Mélançon (RECEF); Emna Zghonda et Hamza Amor (International IDEA)
12. *Des élections sécurisées, apaisées et inclusives*
Dakar, Sénégal, 2022
Rédaction : Marie-Christine Ross et Simon Mélançon
13. *Des modalités de vote pour faciliter la participation électorale et préserver la confiance*
Paris, France, 2023
Rédaction : Marie-Christine Ross et Simon Mélançon
14. *Manipulation de l'information au cours du processus électoral : stratégies des organismes de gestion des élections*
Cotonou, Bénin, 2024
Rédaction : Simon Mélançon et Marie-Christine Ross
15. *Protection des élections : gestion des risques, renforcement de la résilience et gestion des crises*
Île Maurice, 2025
En collaboration avec International IDEA
Rédaction : Simon Mélançon et Marie-Christine Ross (RECEF); Sead Alihodzic, Julia Thalin, Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu et Nicholas Matatu (International IDEA); Racheal Ouko et Yumi Naraidoo-Gooniah (autres collaborations)



À la mémoire de notre chère collègue et amie, Racheal Ouko.

Racheal a joué un rôle important dans la préparation et l'animation de cet événement. Sa passion, ses connaissances et son engagement en faveur des droits des femmes et de l'inclusion nous ont tous et toutes inspirés. Elle nous manquera profondément.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	6
1. CADRE INTÉGRÉ POUR LA PROTECTION DES ÉLECTIONS	9
1.1 IDENTIFICATION DES RISQUES INTERNES ET EXTERNES	12
1.3 ÉVALUATION ET TRAITEMENT DES RISQUES ÉLECTORAUX.....	15
1.4 PRINCIPAUX CONSTATS SOULEVÉS PAR LES PAYS DU RECEF	18
2. PROTECTION DES ÉLECTIONS : LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION ET LA VIOLENCE BASÉES SUR LE GENRE DANS LES PROCESSUS ÉLECTORAUX	21
2.1 ANALYSE DES RISQUES ÉLECTORAUX EN TENANT COMPTE DU GENRE	24
2.2 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE POUR LES PAYS MEMBRES DU RECEF	25
3. ÉTUDES DE CAS.....	28
3.1 BUREAU DU COMMISSAIRE ÉLECTORAL DE L'ÎLE MAURICE.....	28
3.2 CENI DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	29
3.3 ÉLECTIONS QUÉBEC.....	32
3.4 CENI DE MADAGASCAR	35
3.5 CENI DU TOGO	37
3.6 AUTORITÉ NATIONALE DES ÉLECTIONS DE LA CENTRAFRIQUE	39
4. CONCLUSION	42
ANNEXES	44
LISTE DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS	45
PROGRAMME DU SÉMINAIRE	51

AVANT-PROPOS

Les séminaires électoraux font partie des principales activités réalisées chaque année par le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) depuis sa création, en 2011. Les thèmes de ces séminaires varient en fonction des priorités exprimées par les membres du réseau. La mise en commun d'expertise permet de consolider les connaissances des membres sur un sujet précis lié aux responsabilités des organismes de gestion des élections (OGE). Ces séminaires cimentent la communauté de pratique au fil des cycles électoraux.



Protection des élections

Le séminaire électoral 2025 a été organisé en étroite collaboration avec International IDEA. Les membres ont eu droit à un événement unique alliant formation, échange de bonnes pratiques et études de cas. Dans le cadre du projet « Protection des élections » financé par Affaires mondiales Canada, International IDEA a élaboré un cadre intégré pour la protection des élections qui favorise l'utilisation de méthodes sensibles au genre dans la gestion des risques, dans le renforcement de la résilience et dans la gestion des crises.

Cet événement est le fruit d'une belle collaboration entre International IDEA et les organismes de gestion des élections de la Francophonie. Les connaissances développées pour le projet « Protection des élections » ont été traduites en français afin de permettre aux pays membres du RECEF de bénéficier de cette formation.

Ce séminaire a été rendu possible grâce à l'Organisation internationale de la Francophonie et à Affaires mondiales Canada, qui ont soutenu financièrement cet événement. Le RECEF a également reçu un appui multiforme du Bureau du commissaire électoral de l'île Maurice pour l'organisation de l'événement.



Un événement paritaire

Ce séminaire a rassemblé quelque 50 personnes provenant de 20 organismes de gestion des élections de l'espace francophone ainsi que de plusieurs partenaires internationaux. Étant donné les inégalités entre les femmes et les hommes en matière de représentation politique et de gestion des élections, le RECEF a développé une stratégie pour favoriser l'égalité dans les processus électoraux. Il privilégie la tenue d'événements paritaires depuis 2019 et il a créé le Forum des femmes pour intégrer les enjeux de genre dans les processus électoraux. Cet événement était paritaire, puisque 44 % des représentantes et

représentants des OGE du RECEF étaient des femmes. International IDEA promeut également la parité entre les femmes et les hommes ainsi que la diversité lors de ses événements et activités.



Photographie de famille du RECEF



Les femmes ayant participé à ce séminaire électoral

Vingt pays et quatre sous-groupes

Le cadre de cette formation a été adapté pour permettre des échanges entre 20 pays en simultané. Quatre sous-groupes d'une dizaine de personnes ont été constitués afin que les travaux pratiques soient plus efficaces.

Équipe 1 : Afrique de l'Ouest

- Guinée-Bissau
- Sao Tomé-et-Principe
- Cap-Vert
- Bénin
- Togo
- CEDEAO et RESAO (observateurs)

Équipe 3 : Pays du nord

(Amérique, Europe et Afrique)

- Arménie
- Canada
- Québec
- Tunisie
- Maroc
- Affaires mondiales Canada (observateur)

Équipe 2 : Afrique centrale

- République démocratique du Congo
- Burundi
- Centrafrique
- Tchad
- Cameroun
- OIF (observateur)
- Union africaine (observateur)

Équipe 4 : Asie et îles

- Cambodge
- Comores
- Madagascar
- Maurice
- Haïti
- COI et ECES (observateurs)

Ce séminaire a duré trois jours. La troisième journée a porté notamment sur la protection des élections face à la discrimination et à la violence basées sur le genre. Les chapitres de ce document ont été rédigés à partir des notes des conférencières et conférenciers; le contenu constitue une synthèse de leurs propos. Le contenu intégral des présentations se trouve sur le site Web du RECEF (recef.org).

Cette publication vise à conserver une trace historique de cet important événement afin de faire rayonner les riches expériences électorales nationales de l'espace francophone.

Secrétariat général du RECEF
Québec, 2025

1. CADRE INTÉGRÉ POUR LA PROTECTION DES ÉLECTIONS

Sead Alihodzic

Conseiller principal en élections, conflits et gestion des risques
International IDEA

Les élections sont essentielles pour assurer le fonctionnement des sociétés démocratiques. Cependant, lorsque les défis électoraux ne sont pas gérés de manière appropriée, ils peuvent compromettre l'intégrité des processus électoraux et la crédibilité des résultats des élections. La protection de l'intégrité électorale a donc une importance capitale pour les sociétés démocratiques et pacifiques. Il s'agit aussi d'un idéal pour les pays en transition.



Le projet « Protection des élections » d'International IDEA a deux objectifs clés : fournir un ensemble de ressources sur les biens publics mondiaux pour protéger les élections; et renforcer les capacités des organismes de gestion des élections (OGE) et des autres parties prenantes dans les pays associés au projet.

Plusieurs défis peuvent miner l'intégrité d'une élection, notamment des réformes électorales antidémocratiques réalisées par des régimes autoritaires, des litiges électoraux, des pratiques électorales frauduleuses, de la violence, de la désinformation, un manque de confiance envers les institutions publiques, des catastrophes naturelles ou humaines (comme la guerre) ainsi que la discrimination et la violence basées sur le genre.

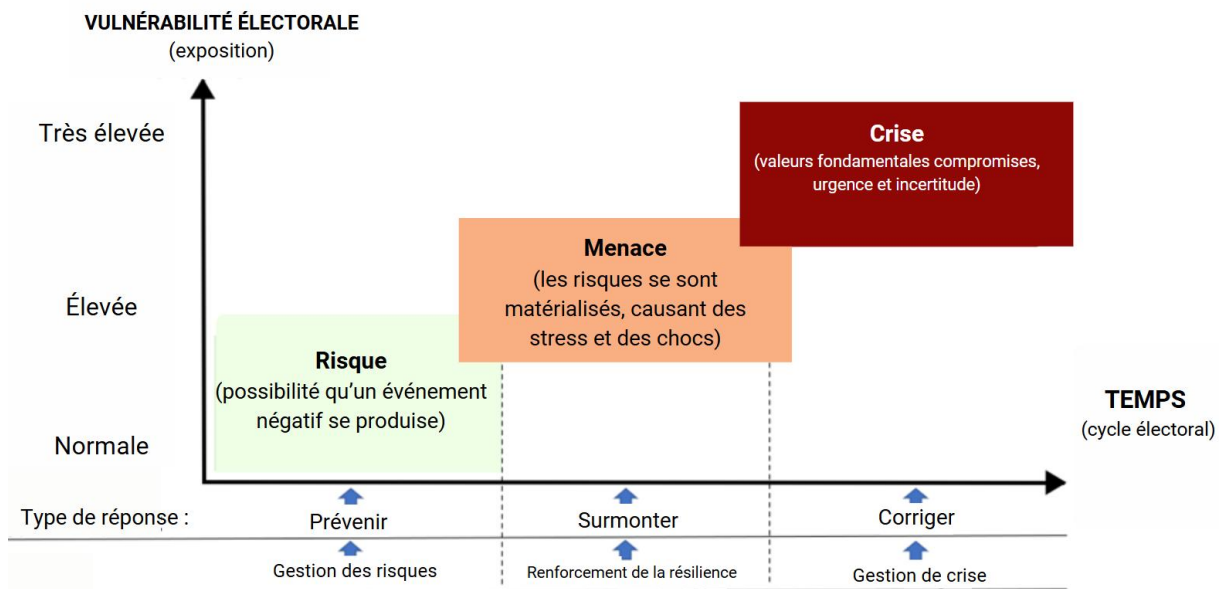
« La gestion des risques électoraux est un effort systématique visant à améliorer la connaissance et la conscience situationnelle des risques internes et externes liés aux processus électoraux afin de prendre, en temps opportun, des mesures préventives et d'atténuation. »

Différentes approches permettent d'améliorer l'intégrité électorale pour faire face aux divers défis. Le présent cadre définit trois catégories de garanties de l'intégrité électorale :

- Les garanties juridiques;
- Les garanties institutionnelles;
- Les mesures de gestion.

Les élections sont souvent exposées à de nombreux risques; s'ils se concrétisent, ils peuvent engendrer des tensions, des perturbations et des crises. Les processus de gestion permettent de faire face aux risques, aux menaces et aux crises.

1. La **gestion des risques** peut prévenir la matérialisation des risques.
2. Le **renforcement de la résilience** peut permettre de faire face aux stress et aux chocs causés par les risques qui se matérialisent.
3. La **gestion des crises** peut permettre à un OGE de se remettre des impacts négatifs des risques qui se matérialisent et qui mettent sa résilience à l'épreuve.



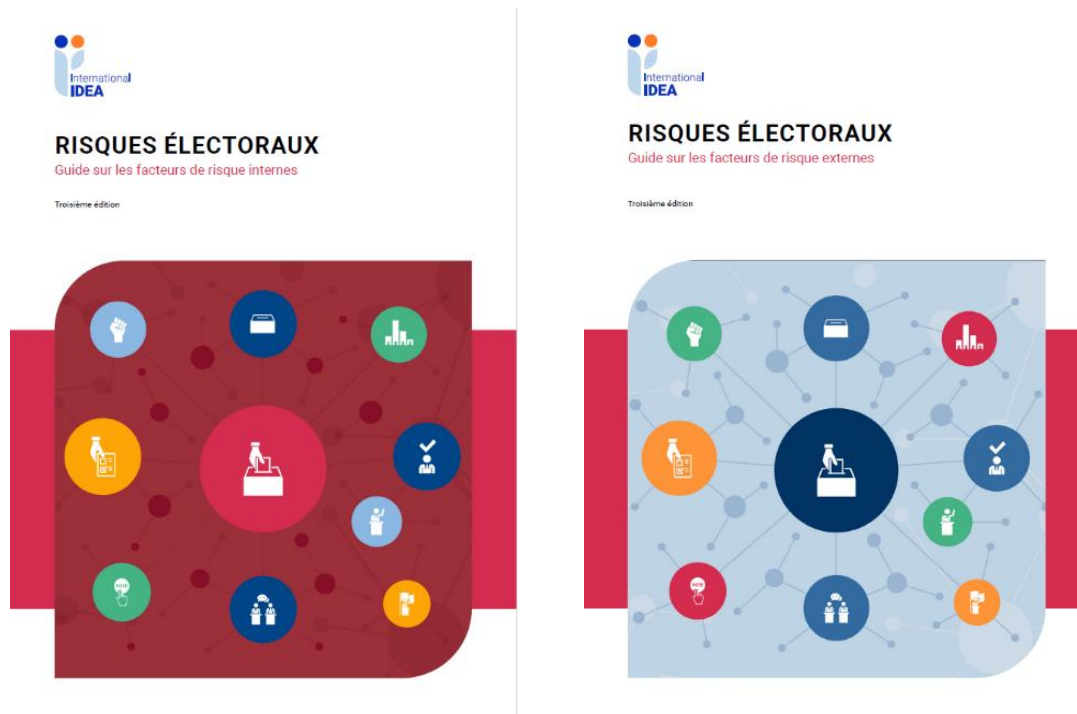
Source : International IDEA, *Cadre intégré pour la protection des élections : guide pour le connaître et l'utiliser*, à paraître en 2025.

Le risque est la possibilité qu'un événement négatif se produise, qu'il soit causé par des facteurs internes ou externes. La **gestion des risques électoraux** est un effort systématique visant à améliorer la connaissance et la conscience situationnelle des risques internes et externes liés aux processus électoraux afin de prendre, en temps opportun, des mesures préventives et d'atténuation.

Durant le cycle électoral, la méthode de gestion des risques électoraux prévoit cinq étapes : l'identification, l'évaluation, l'analyse, la communication et le traitement des risques.

International IDEA a développé plusieurs outils pour la protection des élections, notamment des guides sur les facteurs de risque internes et externes, un outil d'autoévaluation, une

boîte à outils sur la protection des élections et des programmes de formation. Un nouveau guide présentant le cadre intégré pour la protection des élections paraîtra en 2025.



1.1 Identification des risques internes et externes

Nicholas Matatu

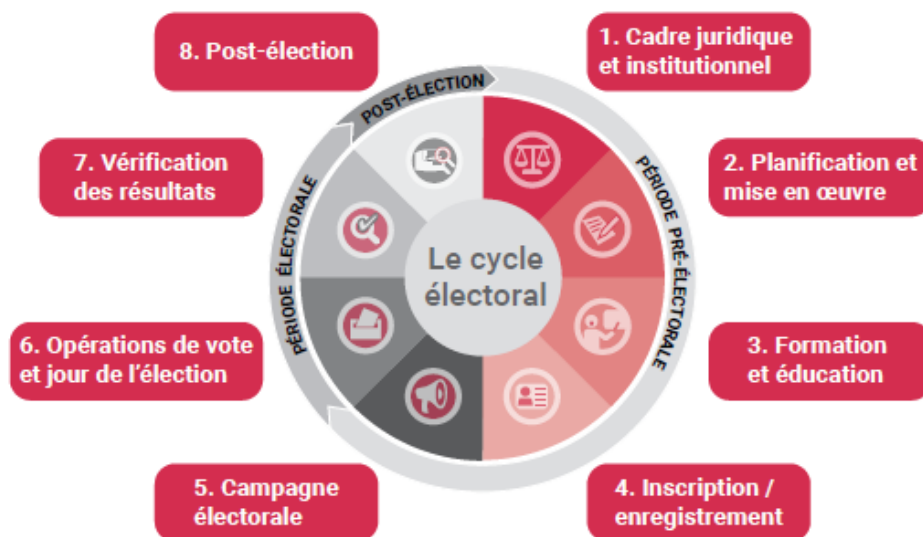
Représentant au Gabon

International IDEA

Identification des risques internes

Les risques internes sont nombreux et diversifiés. Il faut distinguer le *risque* des *facteurs de risque*. Un risque est une possibilité d'occurrence négative pouvant être causée par des facteurs internes ou externes. Un facteur de risque est un élément qui augmente le risque et la probabilité qu'il se produise. Un facteur de risque interne est endogène, c'est-à-dire qu'il est directement associé aux conditions liées aux processus électoraux. Le guide d'International IDEA répertorie 26 facteurs de risque internes classés parmi les sept étapes du cycle électoral. Les risques se concentrent au cours de la période préélectorale et de la période électorale.

Figure 1. Le cycle électoral



Source : Inspiré de Catt, H., Ellis, A., Maley, M., Wall, A. et Wolf, P., *Electoral Management Design: Revised Edition* [Concevoir la gestion électorale : Édition révisée], Stockholm, IDEA International, 2014, <<https://www.idea.int/publications/catalogue/electoral-management-design-revised-edition>>, consulté le 29 mars 2024.

Les diverses équipes ont utilisé la liste de risques ci-dessous durant le séminaire électoral.

Cadre juridique et institutionnel

1. Un système électoral inadapté
2. Un cadre juridique électoral inadapté
3. Un cadre réglementaire inadapté au financement des partis politiques et des campagnes électorales
4. Un cadre juridique et institutionnel inapte à faire face aux nouveaux défis
5. Une conception et une composition inadéquates de l'OGE
6. Des mécanismes inadéquats pour le règlement des litiges électoraux

Planification et préparation de la mise en œuvre des activités électorales

7. Des politiques et réglementations administratives électorales inadaptées
8. Des processus de gestion électorale inadaptés
9. Des processus de financement et de budgétisation insuffisants pour les élections

Formation et éducation

10. Une formation inadéquate du personnel électoral
11. Une formation et une éducation inadéquates des acteurs électoraux
12. Une campagne inadéquate d'information et d'éducation pour l'électorat

Inscription et enregistrement des électeurs et des électrices

13. Des inscriptions problématiques sur les listes électorales
14. Un enregistrement problématique des partis politiques et des candidatures
15. Une accréditation problématique des équipes d'observation nationales et internationales

Campagne électorale

16. L'inégalité de l'accès aux médias, de la visibilité des partis et le favoritisme
17. Une utilisation provocatrice des médias par les partis politiques, les candidats et les candidates
18. Les rassemblements à visée provocatrice de partis politiques, de candidats et de candidates
19. Des actions provocatrices et violentes des partis politiques

Opérations de vote

20. L'insuffisance, la destruction et la perte de matériel sensible et non sensible

21. Des formes spéciales de vote problématiques
22. Des opérations problématiques le jour du scrutin
23. Un dépouillement des bulletins de vote et un décompte des résultats problématiques

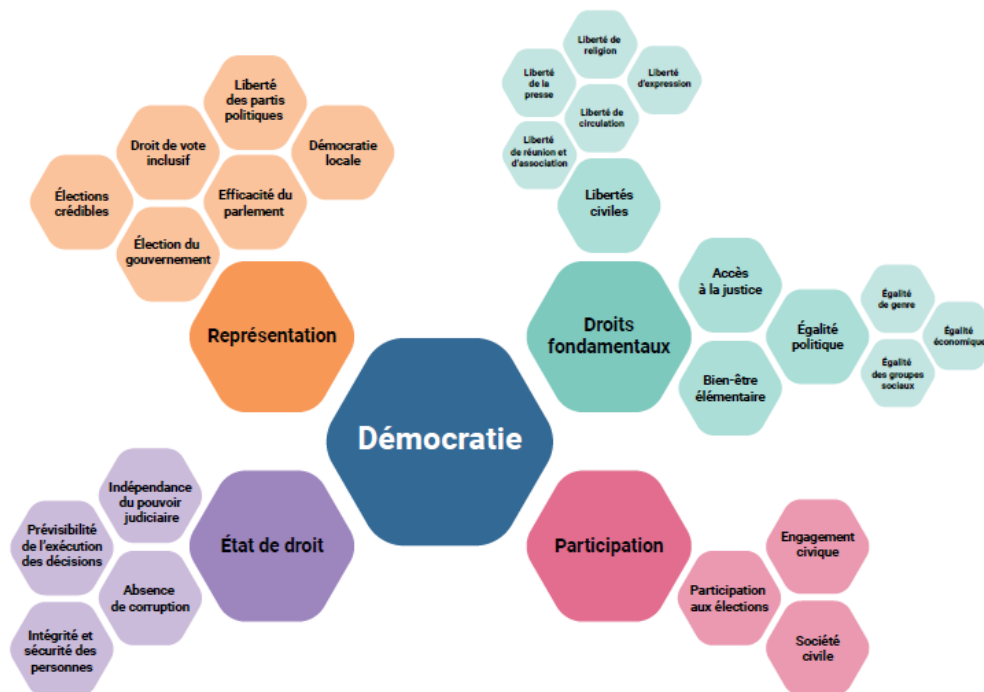
Vérification des résultats de l'élection

24. Une mauvaise gestion des résultats de l'élection
25. Une mauvaise gestion des derniers recours électoraux
26. Le rejet des résultats de l'élection

La période postélectorale ne comprend pas de risques internes. Cette période est toute désignée pour dresser le bilan du dernier cycle électoral, pour refaire l'analyse des risques et pour prendre les dispositions nécessaires à la préparation du prochain cycle électoral, notamment en matière de révision de la législation électorale.

Identification des risques externes

Les facteurs de risque externes sont exogènes aux processus électoraux. Ce sont des conditions liées au contexte qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation des risques électoraux. Les facteurs de risque externes existent déjà en dehors du contexte électoral; par exemple, il peut s'agir d'une guerre ou d'une importante sécheresse. L'analyse des facteurs de risque externes doit être mise en relation avec les facteurs de risque internes, mais également avec le cadre de l'état de la démocratie dans le monde, comme le propose Internat



Source : Indice global de la démocratie [<https://www.idea.int/data-tools/tools/global-state-democracy-indices>]

International IDEA répertorie 16 principaux facteurs de risque externes classés en deux catégories, selon qu'ils sont liés à l'état de la démocratie dans le monde ou non.

Facteurs de risque liés au modèle de l'état de la démocratie dans le monde

1. Droit de vote limité
2. Partis politiques restreints
3. Gouvernement non élu
4. Inefficacité du parlement
5. Démocratie locale limitée
6. Accès limité à la justice
7. Libertés civiles limitées
8. Absence d'égalité politique
9. Absence d'indépendance du pouvoir judiciaire
10. Imprévisibilité de l'exécution des décisions
11. Corruption
12. Société civile et engagement civique restreints

Facteurs de risque non liés au modèle de l'état de la démocratie dans le monde

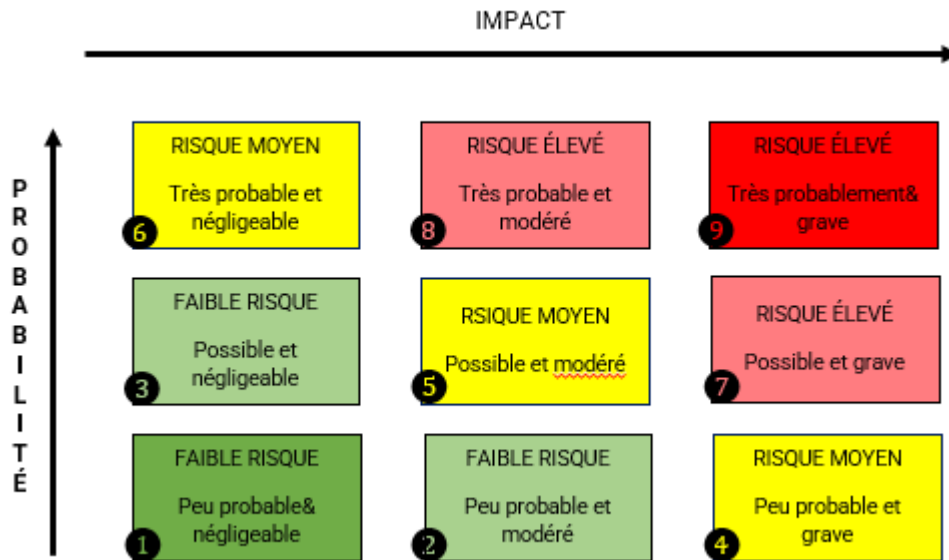
13. Risques environnementaux
14. Présence en ligne d'acteurs problématiques
15. Contextes violents (de divers types)
16. Discrimination et violence fondées sur le genre

À partir de cette base théorique sur les facteurs de risque internes et externes, les représentants et représentantes de 20 organismes de gestion des élections du RECEF ont travaillé en sous-groupe pour identifier les risques les plus problématiques.

1.3 Évaluation et traitement des risques électoraux

Évaluation des risques en fonction de la cartographie des risques

Afin d'évaluer les 26 facteurs de risque internes et les 16 facteurs de risque externes, International IDEA propose d'utiliser une grille d'analyse de neuf cases. Les risques y sont classés selon la probabilité qu'ils se produisent et selon leur impact potentiel sur le bon déroulement d'une élection.



Source : <https://www.idea.int/news/electoral-risk-heat-maps-intersection-risk-management-resilience-building-and-crisis>

Les représentants et représentantes des OGE ont identifié et classé les principaux facteurs de risque à l'aide de la grille d'analyse. Ils devaient ensuite procéder au traitement des risques.

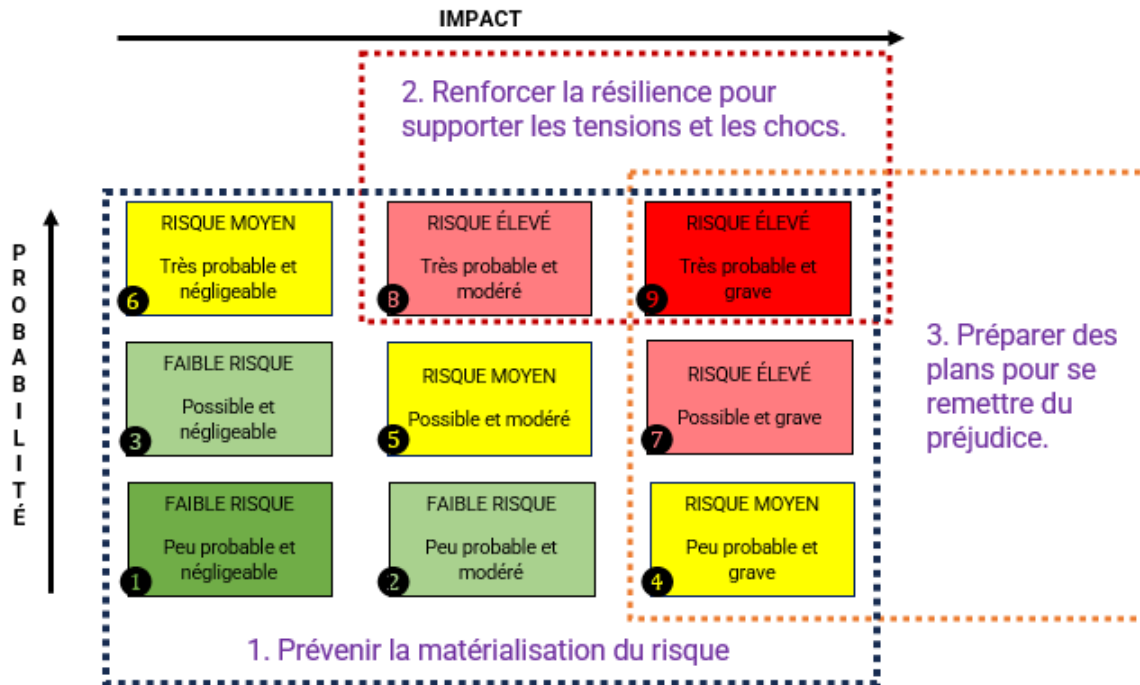
Priorisation et traitement des risques

En fonction de l'analyse de la situation, les OGE ont trois possibilités par rapport aux facteurs de risque internes et externes.

- La première option vise à **éviter ou éliminer le risque** en travaillant sur la prévention de la matérialisation des risques et en diminuant la probabilité que la situation problématique survienne.
- La deuxième option a pour objectif de **renforcer la résilience** face aux risques afin que l'OGE puisse supporter les tensions qui pourraient survenir durant le cycle électoral.
- La troisième option consiste à prévoir une **gestion de crise** et d'atténuer les impacts négatifs des risques qui se concrétiseront. Lorsqu'un risque est impossible à éviter ou à réduire, l'OGE peut prévoir des actions pour se remettre rapidement de la situation problématique.

Pour réaliser le traitement des risques, les OGE utilisent la même grille d'analyse. La réponse de l'OGE dépend de la catégorisation du risque. Par exemple, tous les risques peuvent faire l'objet de prévention; les risques ayant une probabilité forte de se réaliser peuvent être

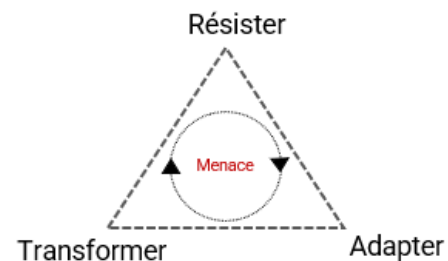
associés à des mesures de renforcement de la résilience; et les risques ayant un impact élevé sur le déroulement de l'élection doivent être traités en gestion de crise.



Source : <https://www.idea.int/news/electoral-risk-heat-maps-intersection-risk-management-resilience-building-and-crisis>

Devant les menaces, en fonction de l'évaluation réalisée, les OGE doivent donc prévoir simultanément des actions pour prévenir les risques, pour renforcer la résilience et pour atténuer le risque ou gérer la crise à venir.

Le cadre intégré pour la protection des élections permet aux OGE d'établir des processus de gestion appropriés pour faire face aux risques, aux menaces et aux crises liés aux élections, notamment par la gestion des risques, par le renforcement de la résilience et par des mesures de réponse aux crises.



Selon le contexte et le type de menace, les stratégies de renforcement de la résilience peuvent se concentrer sur la résistance, sur l'adaptation ou sur la transformation. Résister, c'est maintenir le cap sans modifier les méthodes de travail. S'adapter, c'est introduire des changements temporaires dans les méthodes de travail pour faire face aux menaces temporaires. Transformer, c'est apporter des changements permanents aux méthodes de travail.

1.4 Principaux constats soulevés par les pays du RECEF

Le séminaire électoral a porté sur une série de facteurs de risque internes et externes qui continuent de mettre en péril l'intégrité électorale dans divers contextes politiques et géographiques. Plusieurs risques étaient communs à tous les pays, mais les participants et participantes ont souligné que les facteurs de risque et leurs manifestations varient considérablement d'une région à l'autre. Par exemple, la corruption est un facteur de risque courant, mais elle peut se matérialiser différemment. Dans certains pays, elle prend principalement la forme d'achat de voix dans les bureaux de vote, tandis que dans d'autres, elle implique la manipulation de certaines parties prenantes du processus électoral ou une interférence avec les inscriptions sur les listes électorales ou lors de l'analyse des candidatures. Les enjeux suivants ont été mentionnés par les représentants et représentantes des différents OGE présents à ce séminaire électoral.

Principaux facteurs de risque internes

Les quatre groupes de travail ont identifié plusieurs facteurs de risque internes clés qui compromettent l'intégrité électorale dans divers contextes. La présence d'un *système électoral inadapté* mine certains pays, comme le Bénin, où les écarts entre le décompte des voix et l'attribution des sièges peuvent créer de la confusion pour certains électeurs. Ces écarts constituent un risque pouvant compromettre la confiance envers le processus électoral. En République démocratique du Congo (RDC), le système électoral pour l'élection présidentielle, qui comprend un seul tour, peut produire des vainqueurs dont le soutien électoral est inférieur à 50 % des votes, ce qui peut soulever des questions de légitimité.

De nombreux pays sont également confrontés à un *cadre juridique électoral inadapté* ou incomplet. Par exemple, le Cameroun n'a pas de dispositions légales pour promouvoir une représentation inclusive, comme des quotas de candidats.

Des réglementations faibles ou inadéquates concernant le *financement des partis politiques et les campagnes électorales* ont été constatées dans plusieurs contextes, notamment au Cap-Vert, où les fonds publics ne sont versés qu'après les élections, et à Maurice, où l'absence de plafond de dépenses des partis politiques favorise les déséquilibres financiers.

La *conception et la composition inadéquates de l'OGE* peuvent aussi avoir un impact sur la confiance du public, en particulier lorsque les nominations sont motivées par des considérations politiques plutôt que par l'expertise des personnes, ce qui compromet l'indépendance et l'impartialité des institutions électorales.

Les *processus de financement et de budgétisation insuffisants pour les élections* entravent considérablement leur administration. La capacité financière des OGE ne leur permet pas toujours de communiquer cette information de façon transparente, ce qui entraîne des difficultés logistiques et des contraintes sur les ressources.

La situation peut être aggravée par la *formation inadéquate du personnel électoral* et par le manque de formation des acteurs électoraux, ce qui nuit au professionnalisme et à la crédibilité des processus électoraux. Dans des pays comme le Togo et la RDC, la formation peut être inadaptée à l'évolution des besoins, tandis que les acteurs politiques et les groupes de la société civile peuvent manquer de connaissances suffisantes sur les lois et les procédures électorales.

De plus, *une campagne inadéquate d'information et d'éducation de l'électorat* peut être un facteur de risque limitant la participation éclairée, en particulier parmi les populations vulnérables et marginalisées de pays comme la Guinée-Bissau ou le Cameroun.

Des *inscriptions problématiques* sur les listes électorales, comme des registres électoraux incomplets à Sao Tomé-et-Principe et des obstacles logistiques au Cap-Vert, menacent davantage l'inclusivité et la crédibilité.

L'utilisation provocatrice des médias par les partis politiques et, parfois, leurs *actions provocatrices et violentes* contribuent à exacerber les tensions. Des comportements agressifs sur les réseaux sociaux ont notamment été observés au Togo.

Enfin, des défis opérationnels comme *l'insuffisance, la destruction et la perte de matériel électoral* ainsi que des *formes spéciales de vote problématiques* – y compris des options limitées pour le vote de la diaspora – peuvent compromettre l'efficacité et l'équité des processus électoraux et affecter la confiance des électeurs envers l'OGE.

Facteurs de risque externes

Parmi les facteurs de risque externes, le *droit de vote limité* est un problème répandu dans les différents groupes. À Sao Tomé-et-Principe, les contraintes budgétaires ont entravé l'inscription des jeunes, tandis qu'au Bénin et dans d'autres contextes, certains groupes ont été exclus, comme les prisonniers, les personnes ayant une déficience intellectuelle et la diaspora.

La *présence en ligne d'acteurs problématiques* a également été signalée dans plusieurs pays qui ont des préoccupations quant aux campagnes de désinformation, comme les représentants et représentantes du Togo et du Bénin. De telles manipulations de l'information érodent la confiance du public et faussent le contexte préélectoral.

Les *risques environnementaux*, notamment les inondations saisonnières en RDC et le manque d'accessibilité dans certaines régions du Bénin, sont des menaces croissantes pour l'accès des électeurs et des électrices et pour la logistique électorale, en particulier dans le contexte du changement climatique.

La *discrimination et la violence fondées sur le genre* continuent également de limiter la participation politique des femmes. Les participants et participantes ont cité des exemples

au Cap-Vert, en République centrafricaine et à Haïti, où les candidates ont été confrontées à l'hostilité, à des lacunes juridiques et à des mécanismes de protection inadéquats.

Enfin, les *contextes violents*, qu'ils soient motivés par des conflits armés, par la répression ou par des troubles sociaux, ont été décrits comme des risques persistants en République centrafricaine et dans l'est de la RDC, où l'insécurité entrave directement la participation et compromet la crédibilité des élections.

Ces discussions confirment l'importance de l'analyse des risques spécifique au contexte tout en soulignant les défis communs, qui peuvent faire l'objet d'apprentissages transfrontaliers et de stratégies collaboratives pour favoriser des processus électoraux plus résilients.

2. PROTECTION DES ÉLECTIONS : LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION ET LA VIOLENCE BASÉES SUR LE GENRE DANS LES PROCESSUS ÉLECTORAUX

Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu

Conseillère principale, Démocratie et inclusion
International IDEA

Égalité des genres dans les processus électoraux : pour une démocratie pour tous et toutes

Les processus et institutions démocratiques restent partiels et imparfaits si les causes et les effets des inégalités, de l'exclusion ou de la marginalisation ne sont pas pris en compte.



Partout dans le monde, les hommes dominent plus fréquemment les processus de prise de décision et les postes de direction en gouvernance démocratique, à tous les niveaux.

Afin de prévenir et de lutter contre la violence et la discrimination basées sur le genre dans les processus électoraux, International IDEA fait la promotion d'une approche écosystémique intersectionnelle fondée sur le principe de l'APRT :

- **Accès = participation + représentation => transformation (APRT)**

Dans les processus électoraux, la discrimination et la violence basées sur le genre sont soutenues par des facteurs systémiques et structurels complexes et interconnectés qui sont enracinés dans les lois formelles et informelles, dans les normes socioculturelles, dans les pratiques et dans les stéréotypes de genre. Ces facteurs entretiennent des comportements qui perpétuent les inégalités de genre à l'échelle mondiale et qui entravent les chances et les capacités des femmes et des filles dans toute leur diversité. Ainsi, elles ont plus de difficulté à participer à la vie publique et à y être représentées.

La discrimination basée sur le genre inclut la violence contre les femmes actives dans le milieu politique et peut survenir à toutes les étapes du cycle électoral (avant, pendant et après les élections) en créant des obstacles à la participation des femmes.

Même si toute personne peut être confrontée à la discrimination et à la violence basées sur le genre, dans le monde, les femmes et les filles — en particulier celles qui subissent des inégalités croisées liées à des facteurs comme l'origine ethnique, la religion, le statut socio-économique, l'âge ou le handicap — en sont les principales victimes, de manière disproportionnée.

La violence contre les femmes lors des élections : un obstacle majeur

La violence contre les femmes en politique – y compris la violence contre les femmes lors d'élections – est reconnue, au niveau international, comme une violation des droits politiques des femmes et comme un obstacle majeur à leur représentation politique.

Les femmes sont confrontées à de nombreux défis dans l'exercice de leurs droits politiques, mais la violence contre elles reste le plus grand obstacle à leur participation pleine, égale et significative.

La violence contre les femmes lors d'élections peut être située à une intersection entre la violence basée sur le genre et la violence politique. Ses motifs, ses formes et ses impacts sont nombreux et divers. Toutes les femmes peuvent être la cible de cette violence, qui peut provenir d'acteurs politiques, sociaux ou gouvernementaux.

La violence contre des femmes en politique et lors d'élections est sous-estimée et mal documentée. La peur des représailles, la stigmatisation et les risques pour la réputation empêchent souvent les femmes de se manifester, alors l'ampleur réelle du problème est peu visible. Des études suggèrent que la violence à l'égard des femmes lors d'élections est omniprésente et mondiale. La prévalence est plus grande en matière de violence psychologique, de remarques sexistes et de menaces en ligne. Les violences sexuelles et physiques touchent de 20 à 40 % des femmes, selon une étude de l'Union interparlementaire¹.

Impacts de la violence contre les femmes : une atteinte à l'intégrité électorale

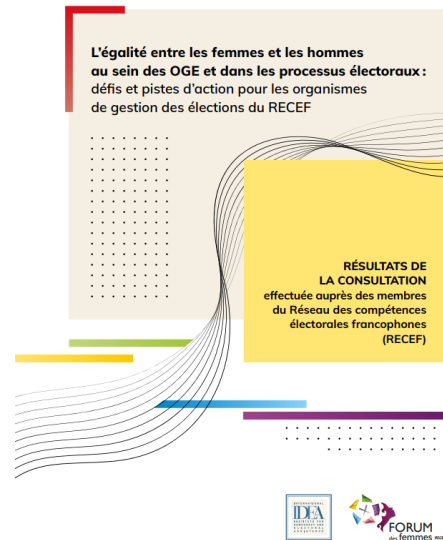
Les femmes constituent la moitié de la population mondiale. Tant que cette moitié de la population est exclue, les élections ne peuvent pas être crédibles et l'intégrité électorale ne peut pas être atteinte.

1. Union interparlementaire (2021), *Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes dans les parlements en Afrique*. [<https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/bulletins-thematiques/2021-11/sexisme-harcèlement-et-violence-légard-des-femmes-dans-les-parlements-dafrique>]

Les OGE le reconnaissent : en tant qu'institutions nationales clés, elles doivent s'attaquer aux inégalités entre les sexes, tant internes qu'externes, et les surmonter. De telles inégalités existent au sein des opérations, des systèmes et des processus des OGE. Elles existent aussi, plus généralement, dans la gestion et dans l'administration des processus électoraux².

En 2021, une étude³ menée par le RECEF et par International IDEA a révélé que 9 des 12 OGE participants avaient pris des initiatives sensibles au genre. Elles ont notamment intégré le genre dans les rapports électoraux.

Cependant, la plupart de ces efforts étaient menés par une seule personne (généralement une femme) ou par un petit groupe plutôt que d'être intégrés aux politiques institutionnelles. Souvent, les défis liés à l'organisation des élections priment et les femmes sont seules à défendre l'égalité des sexes. Pour que les initiatives en cette matière soient durables, l'ensemble du personnel et de la direction doivent s'en charger.



Remettre en question les normes et les stéréotypes de genre

Il faut apporter des changements importants pour remettre en question les normes et les stéréotypes de genre profondément ancrés. Atteindre l'égalité des sexes dans les processus électoraux exige une remise en question fondamentale des rôles et des responsabilités de genre, tant dans la sphère publique que privée.

Les OGE jouent un rôle majeur dans cette transformation, mais ils ne peuvent pas la réaliser seuls. La lutte contre la discrimination et la violence basées sur le genre lors des élections exige⁴ :

- Des cadres juridiques solides;
- Une responsabilité collective et une action coordonnée des gouvernements, des parlements, des partis politiques, de la société civile, des médias et des organisations internationales;

2. International IDEA (2016), *Cadre d'élaboration de politiques internes de genre pour les organes de gestion des élections*. [<https://www.idea.int/publications/catalogue/framework-developing-internal-gender-policies-electoral-management-bodies?lang=fr>]

3. RECEF (2021), *L'égalité entre les femmes et les hommes au sein des OGE et dans les processus électoraux*. [<https://recef.org/ressources-utiles/>]

4. International IDEA (2025), *Protéger les élections : lutter contre la discrimination et la violence basées sur le genre dans les processus électoraux* [présentation de Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu].

- Des stratégies complètes et institutionnalisées qui intègrent l'égalité des genres à tous les niveaux du processus électoral.

2.1 Analyse des risques électoraux en tenant compte du genre

Racheal Ouko

Experte Indépendante en genre et développement
Kenya

Cartographier et classer les facteurs de risque basés sur le genre⁵

La discrimination et la violence basées sur le genre lors d'élections peuvent être motivées par des facteurs de risque internes (liés aux processus) et externes (liés au contexte).

Au-delà de leurs effets directs et profondément négatifs sur les individus et les groupes exposés, ces facteurs de risque, lorsqu'ils se matérialisent à grande échelle, peuvent créer des obstacles à la participation, à la contestation et à la délibération égales et significatives des femmes et, ainsi, compromettre l'intégrité du processus électoral.

Les facteurs de risque internes émergent au sein du processus électoral et peuvent contribuer à la discrimination et à la violence basées sur le genre lors d'élections ou amplifier ces phénomènes. Le cycle électoral se compose de phases distinctes, chacune présentant des risques et des opportunités pour l'égalité des sexes et l'inclusion. Ces facteurs peuvent créer ou renforcer des obstacles pour les femmes et les groupes marginalisés.

Les facteurs de risque externes existent en dehors du contexte électoral et découlent de conditions sociétales plus larges pouvant intensifier ou entretenir la discrimination et la violence basées sur le genre pendant les élections. Pris individuellement ou combinés, ces facteurs peuvent aggraver les tensions électorales; renforcer l'exclusion et la discrimination; et consolider les obstacles à la participation, à la représentation et à la concurrence pleines et égales des femmes dans les processus électoraux.

La même grille d'analyse de gestion des risques a été utilisée pour les risques associés au genre. De plus, des mesures de protection clés sont ajoutées à l'analyse, notamment les garanties juridiques, les garanties institutionnelles et les garanties de gestion.

5. Source de l'information de cette section : International IDEA, *Facteurs de risque amplifiant ou contribuant à la discrimination et à la violence basées sur le genre lors des élections*, à paraître en 2025.



Garanties juridiques

Constitution, lois, règlements, formation des institutions et désignation.



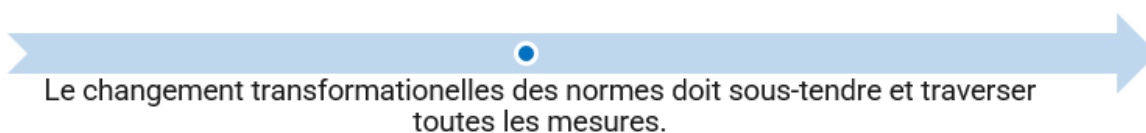
Garanties institutionnelles

Intégrité, savoir-faire mandats, collaboration et ressources.



Garanties des gestion

Actions ou mesures prises pour atteindre un objectif particulier.



Source : International IDEA, *Facteurs de risque amplifiant ou contribuant à la discrimination et à la violence basées sur le genre lors des élections*, à paraître en 2025.

Afin de jumeler les connaissances théoriques sur la gestion des risques ainsi que sur la discrimination et la violence basées sur le genre, les représentants et les représentantes des OGE ont été invités à cartographier et à classer les facteurs de risque qui amplifient ou contribuent à la discrimination et à la violence basées sur le genre lors d'élections.

2.2 Principaux facteurs de risque pour les pays membres du RECEF

La troisième journée du séminaire électoral consacrée à l'ajout du facteur « genre » dans l'analyse a permis de révéler des facteurs de risque spécifiques à certaines réalités nationales et d'autres communs à l'ensemble des pays. Si la nature et l'intensité de ces risques varient selon les contextes, plusieurs thèmes généraux ressortent.

En matière de **facteurs de risque internes**, les participants et participantes ont largement reconnu que *l'inadéquation des cadres juridiques*, comme l'absence de quotas contraignants ou de mécanismes d'application, affaiblit considérablement les engagements en faveur de l'égalité des sexes dans les processus électoraux. Les discussions ont également révélé que de nombreuses *structures de partis politiques* ne favorisent pas activement les candidatures féminines et manquent souvent de transparence quant aux prises de décision internes des partis, renforçant ainsi les cultures politiques dominées par les hommes.

Ces défis sont aggravés par une *réglementation insuffisante du financement des campagnes électorales* et par l'absence de soutien financier ciblé pour les candidates, ce qui limite leur capacité à concourir sur un pied d'égalité avec les hommes.

Les participants et participantes ont également noté que les *pratiques médiatiques* contribuent à des inégalités d'accès à l'espace médiatique. Les candidates sont souvent confrontées à un accès limité et à des préjugés partisans.

Les incohérences dans les *procédures d'inscription* des candidats, des candidates, des électeurs et des électrices ont été signalées comme des facteurs de risque supplémentaires, car elles peuvent désavantager de manière disproportionnée les femmes et les groupes marginalisés.

En outre, les participants ont souligné l'*absence de politiques internes d'égalité des sexes* au sein des organismes de gestion des élections ainsi que l'insuffisance de la formation des responsables électoraux en matière de sensibilisation au genre. Ces lacunes critiques entravent la mise en œuvre de garanties efficaces contre la discrimination et la violence fondées sur le genre. Sur cet aspect spécifique, le Forum des femmes du RECEF planifie la publication d'une étude et l'organisation d'une activité en 2025.

Parmi les **facteurs de risque externes**, des *normes socioculturelles discriminatoires* profondément ancrées ont été identifiées comme des obstacles omniprésents, bien que leurs manifestations diffèrent selon les régions. Dans certains pays, les pratiques traditionnelles et la rhétorique politique négative limitent considérablement le rôle des femmes dans l'espace public et leur engagement partisan, tandis que dans d'autres, les inégalités économiques et l'accès inégal à l'éducation aggravent encore les disparités.

De plus, les *préjudices numériques*, dont les abus en ligne et la désinformation ciblant les femmes ayant une notoriété publique, notamment les candidates et les élues, sont apparus comme une menace croissante dans plusieurs contextes. En décourageant la participation des femmes, ces préjudices compromettent l'intégrité électorale.

D'autres facteurs externes, tels que *les environnements violents ou conflictuels*, *les libertés civiles limitées* et *les défis environnementaux* ont un impact disproportionné sur l'engagement électoral des femmes dans certaines régions.

La nécessité de stratégies globales et adaptées pour le genre

Ces principaux constats soulignent la nécessité de stratégies globales et adaptées au contexte, qui abordent à la fois la réforme institutionnelle et les changements sociétaux plus larges. Les participants et participantes ont souligné le rôle crucial que les organismes de gestion des élections et les réseaux électoraux peuvent jouer dans la promotion de processus électoraux sensibles au genre. Par exemple, plusieurs groupes ont admis que les OGE pourraient promouvoir des *mesures incitatives* pour favoriser la participation et la

représentation politiques des femmes, comme la suppression des frais d'inscription pour les partis qui présentent un nombre élevé de candidates.

Les discussions ont également mis en évidence *l'importance de la collaboration* entre les OGE, la société civile et les médias sur des initiatives de plaidoyer, de formation et de sensibilisation du public. Ces initiatives permettraient une remise en question des normes socioculturelles néfastes qui limitent l'engagement politique des femmes, mais aussi une meilleure compréhension de l'électorat concernant les procédures électorales, y compris l'inscription et le vote. Les femmes et les groupes marginalisés pourraient en bénéficier.

Parallèlement, les participants et participantes ont souligné que les OGE doivent continuer à *renforcer leurs propres capacités institutionnelles* pour lutter contre la discrimination et la violence fondées sur le genre, notamment en offrant des formations régulières et ciblées destinées aux responsables électoraux.

En réponse aux risques croissants de préjudices numériques, tels que les abus en ligne et la désinformation visant les candidates, les participants et participantes ont appelé à la création de mécanismes de *surveillance des réseaux sociaux* numériques et de réponse rapide. Les OGE ont été identifiés comme des acteurs clés dans la conduite de ces efforts; ils peuvent notamment créer des unités vouées à la détection, à la documentation et à la sanction des auteurs de violences sexistes en ligne. Ces activités de veille médiatique peuvent également être réalisées en collaboration avec les régulateurs des médias et la société civile.

Enfin, les discussions ont rappelé l'importance d'associer les *réformes institutionnelles* à un soutien direct aux candidates et aux électrices – comme une aide financière et des services psychosociaux – pour favoriser des environnements électoraux plus sûrs, plus équitables et plus inclusifs.

3. ÉTUDES DE CAS

3.1 Bureau du Commissaire électoral de l'île Maurice

Irfan Abdool Rahman
Commissaire électoral
Île Maurice

Les leçons apprises du projet pilote « protection des élections »

L'île Maurice est membre d'International IDEA depuis 1999 et a été l'un des pays qui a réalisé un projet pilote du programme « Protection des élections » en 2024. Les principaux défis identifiés par l'île Maurice étaient la confiance du public envers l'OGE, la désinformation en ligne et les événements climatiques.

Trois ateliers ont été réalisés : l'un portant sur la protection des élections, un autre sur le renforcement des capacités spécifiques au Bureau du Commissaire électoral de Maurice et un troisième sur la collaboration interinstitutionnelle dans la lutte contre les menaces hybrides. Au total, sept institutions mauriciennes ont participé au projet.

Voici les principaux constats de ces trois ateliers de travail réalisés en 2024 :

- L'île Maurice a une bonne maîtrise de la gestion des risques électoraux;
- Il y a un désir de passer de la gestion des crises à la prévention des risques;
- Une grande valeur a été accordée aux exercices de groupe et à la collaboration entre les différentes institutions associées au projet.

Plusieurs leçons ont été tirées de ce projet pilote avec International IDEA. Les ressources allouées étaient pertinentes pour la bonne marche des ateliers. Ces derniers ont renforcé la compréhension de la gestion des risques entre les parties prenantes. La motivation à collaborer s'est améliorée et des cadres institutionnels de collaboration seront nécessaires pour une application durable des apprentissages.

Ce projet permettra de développer une voie à suivre dans les prochaines années. Le Bureau du Commissaire électoral dirigera la formalisation du cadre intégré de gestion des risques électoraux à l'île Maurice. Différentes avenues sont à explorer, notamment la création d'un registre des risques, la signature de protocoles d'accord entre les parties prenantes et la formation de comités interinstitutionnels. International IDEA pourra également offrir un soutien continu.

En conclusion, l'île Maurice a une base solide d'intégrité électorale. Le projet de protection des élections a contribué à renforcer et à moderniser la sensibilisation aux risques. La collaboration entre les parties prenantes est essentielle pour la résilience future.

3.2 CENI de la République démocratique du Congo

Dieudonné Tshiyoyo Ngalamulume

Directeur de cabinet du président

Commission électorale nationale indépendante de la République démocratique du Congo

Les risques internes liés au processus électoral

Les principaux risques internes qui augmentent en période électorale sont le cadre juridique électoral et institutionnel; la justice électorale; l'utilisation des technologies dans les processus électoraux; l'inscription des électeurs, des partis politiques et des candidatures; et l'accès aux médias.

Le cadre juridique électoral a été modifié en 2022 et mis en application lors des élections du 20 décembre 2023. Les principales nouveautés étaient :

- La prise en compte de la dimension du genre;
- La définition d'un régime légal exhaustif pour le vote électronique et semi-électronique;
- L'obligation de la CENI de publier tous les résultats, bureau de vote par bureau de vote, dans ses locaux et sur son site Web;
- L'obligation de la CENI de publier la cartographie des centres de vote avec l'indication des bureaux de vote au moins 30 jours avant le début de la campagne électorale;
- L'obligation de la CENI d'assurer la transmission des plis destinés aux juridictions compétentes avant le contentieux électoral;
- L'enrôlement et le vote des Congolais résidant à l'étranger.

Le système électoral : un facteur de risque

Le président de la République est élu à la majorité simple. Le fait de ne pas avoir à recueillir plus de 50 % des votes est un enjeu. Les électeurs et les parties prenantes peuvent utiliser ce volet du cadre juridique électoral pour remettre en question la légitimité du vainqueur. La CENI a réalisé une bonne campagne de communication et de sensibilisation pour prévenir une éventuelle incompréhension de cet aspect fondamental pour l'acceptation apaisée des résultats électoraux.

À la suite des élections législatives nationales et provinciales, la répartition des sièges est réalisée selon un système proportionnel de listes ouvertes à une seule voix préférentielle, avec l'application de la règle du « plus fort reste ». Cette modalité comporte plusieurs avantages, notamment la prise en compte des minorités et des petits partis politiques ; elle traduit bien l'expression du vote dans les assemblées délibérantes et elle favorise l'inclusivité et la cohésion nationale. Cependant, ce système électoral est complexe à comprendre ; il conduit à l'émiettement des voix et, par conséquent, à la difficulté de former un gouvernement stable. Ce mode de scrutin peut donc représenter un facteur de risque pour la stabilité politique en RDC.

Pour prévenir ces risques et améliorer le mode de scrutin actuel, il est proposé de :

- Mettre en place un mode de scrutin proportionnel avec listes fermées et zébrées (pour favoriser la représentation des femmes), à une seule voix, avec l'application de la règle de la « plus forte moyenne » ;
- Supprimer le seuil de recevabilité et augmenter le seuil de représentativité à 3 % pour la députation nationale.

Aussi, la CENI prévoit un renforcement de la sensibilisation sur la compréhension du système électoral auprès des parties prenantes.

La nature et la composition de l'OGE : un facteur de risque interne

En RDC, comme dans d'autres pays de l'Afrique francophone, la configuration et la composition de la CENI sont des sources de tensions potentielles. Le mode de désignation et de nomination des membres de la CENI, en fonction des familles politiques et des organismes de la société civile, fait l'objet de vives discussions dans l'espace médiatique. Une fois la CENI mise en place, une certaine suspicion peut être déjà présente, avant même la première décision des personnes nouvellement nommées.

Dans ce contexte, la perception des parties prenantes peut ne pas correspondre à la réalité, alors le niveau de confiance envers l'administration électorale et la gestion du prochain cycle électoral doit être rebâti. La courte histoire des élections en RDC, d'une vingtaine d'années, a été ponctuée de défis et de crises. La CENI traîne, malgré elle, cette réputation des événements antérieurs.

La CENI a pris conscience de cet état de situation et a travaillé à prévenir la matérialisation du risque d'être elle-même une source de méfiance lors du cycle électoral en rappelant les principes d'indépendance, d'impartialité, de neutralité, de transparence, de professionnalisme et d'inclusivité de l'administration en place actuellement. La CENI a tenté de bâtir la confiance des parties prenantes par ses communications, mais surtout en se montrant exemplaire dans sa gestion au quotidien.

Justice électorale, technologie et liste électorale : d'autres facteurs de risque identifiés

En matière de justice électorale, les mécanismes pour le règlement des contentieux électoraux sont doubles. Il y a le volet formel de contestation et de décision des tribunaux et il y a les mécanismes alternatifs de la médiation, qui peuvent parfois donner d'excellents résultats. La CENI tente de travailler en amont avec les parties prenantes pour une compréhension mutuelle et des solutions satisfaisantes basées sur le compromis plutôt que de laisser aller les contentieux vers l'affrontement juridique.

La CENI utilise beaucoup de technologie pour la gestion des élections en RDC, un pays immense avec une très grande population, une forte croissance démographique, des infrastructures de transport déficientes et des conflits armés dans l'est du territoire.

Ainsi, pour mener à bien les élections, elle utilise des systèmes d'information géographique pour optimiser la logistique électorale sur le territoire. L'identification et l'enrôlement des électeurs avec la biométrie de l'iris contribue à la qualité du fichier électoral et à la confiance envers celui-ci. Le dispositif électronique de vote (DEV) a été un ajout important pour régler l'enjeu des bulletins de vote immenses (grand comme des atlas géographiques) et des élections simultanées. Cependant, puisque le DEV apporte des enjeux de compréhension et de confiance, la CECI a travaillé à éduquer la population.

Finalement, la gestion des résultats électoraux et l'aménagement du Centre Bosolo, où sont centralisés les résultats, ont permis une gestion rapide et une meilleure transparence, ce qui a contribué à plus de confiance dans cet aspect névralgique du processus électoral.

L'inscription des électeurs s'est bien déroulée en amont des élections de 2023, malgré de nouveaux défis, notamment pour l'enrôlement de la diaspora, une première en RDC.

En RDC, il y a près de 910 partis politiques. Avec les élections combinées en 2023, il y a eu des enjeux de candidatures multiples et le volume des candidatures pour toutes les élections était important :

- 26 dossiers de candidature pour l'élection présidentielle;
- 25 832 dossiers de candidature pour l'élection des députés nationaux;
- 44 110 dossiers de candidature pour l'élection des députés provinciaux;
- 31 234 dossiers de candidature pour l'élection des conseillers communaux.

En 2018, la CENI avait traité quelque 35 000 candidatures, mais ce nombre a augmenté à plus de 100 000 en 2023. Consciente de la nécessité d'inclure tout le monde dans le processus comme électeur, mais aussi comme candidat, la CENI a appliqué le principe selon lequel l'inclusion était la norme et l'exclusion, l'exception.

L'accès aux médias

En plus des médias traditionnels (radio, télévision et presse écrite), le rôle et l'importance des réseaux sociaux en ligne se sont considérablement accrus ces dernières années. L'accès à tous ces médias doit être équitable.

De plus, la polarisation extrême du paysage médiatique ainsi que l'amplification de la désinformation et de la violence en ligne (notamment pour les femmes) ont été des enjeux importants pour la régulation des médias.

La CENI a travaillé en collaboration avec d'autres acteurs de l'État et la société civile pour minimiser les différents facteurs de risque identifiés. Des mesures pour mitiger et gérer les risques ont été prises par la CENI et des recommandations ont été formulées pour faire évoluer le processus électoral par des réformes et des innovations pour le prochain cycle électoral.

3.3 Élections Québec

Jean-François Blanchet

Directeur général des élections
Élections Québec

La gestion intégrée des risques à Élections Québec

Le risque est la possibilité que se produise un événement qui pourrait avoir un impact sur l'atteinte des objectifs d'une organisation. Il s'exprime en fonction de la combinaison des impacts d'un événement et de sa probabilité de réalisation.

La gestion intégrée des risques vise la gestion continue et proactive du risque dans l'ensemble de l'institution. Elle porte un regard transversal favorisant la prise de décisions stratégiques qui contribuent à l'atteinte des objectifs globaux de l'institution et favorisent une saine gouvernance.

Élections Québec s'est dotée d'une politique interne de gestion intégrée des risques (GIR) en janvier 2021. Un guide de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques décrit le plan d'action (méthode, seuils de tolérance et mécanismes de reddition de compte). La gestion des risques est une responsabilité partagée. Le directeur général des élections favorise l'instauration d'une culture organisationnelle; les membres du comité de direction jouent un rôle dans l'implantation et dans le développement de la GIR; les gestionnaires intègrent la GIR dans leurs opérations, évaluent le niveau d'exposition aux risques, mettent en œuvre un plan d'atténuation et suivent l'évolution des risques; et les membres du personnel informent les gestionnaires des éléments de risque dont ils ont connaissance, contribuent

Cette évaluation peut mener à diverses décisions :

- Ne rien faire de plus;
- Examiner les options de traitement du risque;
- Entreprendre une analyse plus approfondie afin de mieux comprendre le risque;
- Maintenir les moyens existants de maîtrise du risque;
- Réexaminer les objectifs.

L'objectif principal de cette matrice des risques est de visualiser ceux que l'on souhaite suivre et de les hiérarchiser.

L'échelle d'évaluation de la maturité des contrôles du risque en place sert à évaluer le risque résiduel (RR), c'est-à-dire le risque après le traitement. L'étape suivante consiste à réévaluer un pointage pour l'impact et un second pour la probabilité afin de représenter l'atténuation des contrôles; cette étape permet d'estimer l'impact et la probabilité sur une échelle de 1 à 5 à la suite de l'atténuation du cadre global des contrôles.

Traitement des risques

Le traitement du risque permet de choisir et de mettre en œuvre des options pour aborder le risque. Cela implique un processus itératif :

- Formuler des options de traitement du risque et en choisir;
- Élaborer et mettre en œuvre le traitement du risque;
- Apprécier l'efficacité de ce traitement;
- Déterminer si le risque résiduel est acceptable;
- S'il n'est pas acceptable, envisager un traitement complémentaire en préparant un plan de mesures d'atténuation.

Les plans de mesures d'atténuation du risque précisent comment les options de traitement choisies seront mises en œuvre afin que les personnes concernées comprennent les dispositions et que les progrès puissent faire l'objet d'un suivi. Le plan de mesures d'atténuation du risque explique clairement l'ordre de mise en œuvre du traitement du risque. Si le risque a une portée transversale, certaines mesures d'atténuation du risque peuvent être réalisées par une autre direction. Cela nécessite de la consultation, de la communication et de la collaboration. Si le risque est supérieur au seuil de tolérance des risques, la ou le gestionnaire du risque doit préciser les stratégies à adopter pour réduire le risque et les documenter.

Suivi des risques

Un registre permet de consigner, pour chaque direction, les risques recensés, l'évaluation du risque inhérent (RI), les contrôles clés existants, l'évaluation du risque résiduel (RR), le choix du traitement ainsi que les risques qui y sont associés, le cas échéant.

Lorsque le risque dépasse le seuil de tolérance établi et que le gestionnaire du risque choisit de réduire le risque, ce tableau indique aussi comment tendre vers la situation souhaitée. On y trouve les mesures d'atténuation à mettre en place, le nom de la ou du responsable, l'indicateur, la cible, l'échéancier et l'état actuel du risque (au moment de la mise à jour de l'information).

Le processus de gestion des risques permet donc :

- D'établir le contexte dans lequel évolue l'institution afin d'identifier, d'analyser, d'évaluer et de traiter le risque lié à une activité;
- De consulter les divers intervenants pouvant être touchés de près ou de loin par le risque tout au long du processus;
- De communiquer les résultats de manière appropriée;
- De surveiller et d'examiner l'évolution des risques.

À Élections Québec, la gestion intégrée des risques a permis la priorisation des risques stratégiques et opérationnels de l'institution.

- 7 risques stratégiques
- 63 mesures d'atténuation
- 55 risques opérationnels
- 10 risques stratégiques liés aux élections générales provinciales de 2026

3.4 CENI de Madagascar

Retaf Arsène DAMA ANDRIANARISEDO

Président

Commission électorale nationale indépendante de Madagascar

Gestion des risques majeurs ayant menacé le déroulement des trois dernières élections

La gestion des risques a été réalisée pour l'élection présidentielle de 2023, les élections législatives de mai 2024 et les élections locales de décembre 2024.

Les principales étapes de la gestion des risques sont la description des risques; les mesures prises pour amortir l'impact des risques; la résilience et la gestion des crises; la mesure des résultats; et la mise en place de solutions pérennes pour prévenir la reproduction des risques.

Gestion des risques liés au cadre juridique et institutionnel

Le cadre juridique malgache peut entraîner des interprétations divergentes de la part des acteurs électoraux en ce qui a trait aux conditions d'éligibilité des candidats.

Lors de l'élection présidentielle de 2023, un candidat ayant une double nationalité a été au centre d'un débat national sur son éligibilité, notamment sur la notion de perte automatique de la nationalité malgache en cas de double nationalité. Des mesures ont été prises, notamment un dialogue avec les acteurs politiques, pour assurer la continuité du processus électoral. Dans ce contexte, certains candidats ont boycotté l'élection, qui s'est tout de même bien déroulée au regard des opérations de vote. La solution pérenne est la reformulation du code de la nationalité afin de mettre en cohérence les diverses dispositions légales avec l'évolution des lois électorales.

D'autres cas de dossiers de candidature ont posé des problèmes lors des élections municipales. Encore une fois, une concertation avec les partis politiques et l'adoption d'un décret ont permis la suppression du certificat de nationalité dans le dossier de candidature et une prorogation du délai pour le dépôt de candidature.

La solution pérenne sera de réaliser une concertation en amont des prochaines élections locales entre le gouvernement, la CENI et les acteurs électoraux afin d'adapter les textes sur les conditions d'éligibilité lors des prochaines élections locales.

Gestion des risques menaçant les aspects opérationnels

À Madagascar, les **listes électorales** sont réalisées par un système d'enrôlement par les fokontany (localité). C'est un registre alphanumérique. À chaque opération, cette importante étape préélectorale fait l'objet de désinformation. Pour pallier certaines lacunes opérationnelles au niveau national, plus de 60 000 ordonnances sont délivrées afin de permettre l'inscription d'électeurs. Une solution pérenne qui est actuellement à l'étude est de réformer le système d'inscription sur les listes électorales, notamment en se basant sur l'inscription d'office à partir des fichiers de l'état civil et en réalisant une transition vers un fichier électoral biométrique.

D'autres risques associés à l'impression et la distribution des bulletins de vote, avec la disponibilité et l'intégrité des membres des bureaux électoraux, et sur la contestation des résultats électoraux ont été présentés.

En conclusion, la pérennisation des institutions au cœur du processus électoral a contribué à la stabilité de la démocratie à Madagascar. Cependant, la gestion des risques est encore largement improvisée. Dans ce contexte, il est recommandé de réaliser une évaluation interne des risques, au sein de la CENI, avant de réaliser une concertation élargie avec tous les acteurs sur les réformes et les solutions pérennes à prendre avant les prochaines élections. Cela permettrait également la formalisation d'un manuel de gestion des risques électoraux.

3.5 CENI du Togo

Christine Agnélé Mensah-Atoemne

Membre et présidente de la sous-commission des finances, affaires administratives et juridiques
Commission électorale nationale indépendante du Togo

La discrimination et la violence basées sur le genre

La violence basée sur le genre est un terme générique désignant tout acte préjudiciable qui est perpétré contre la volonté d'une personne et qui est basé sur des différences attribuées socialement entre les hommes et les femmes (c'est-à-dire le genre).

La discrimination de genre est basée sur la croyance selon laquelle un sexe est supérieur à l'autre et que le sexe fort a plus de richesses, de droits, de prérogatives ainsi qu'un meilleur statut que le sexe faible. La discrimination de genre résulte d'un ensemble complexe de causes interreliées.

La discrimination et la violence fondées sur le genre sont basées sur un déséquilibre des pouvoirs et exercées dans l'intention d'humilier et de faire naître chez une personne ou un groupe de personnes un sentiment d'infériorité et/ou de subordination.

Les élections intègres reposent sur les principes démocratiques du suffrage universel et **de l'égalité politique**, qui figurent dans les normes et accords internationaux, et sont menées de façon professionnelle, impartiale et transparente dans leur préparation et dans leur gestion, tout au long du cycle électoral.

Il est donc clair qu'on ne peut parler de risque électoral que dans un contexte politique où des valeurs d'inégalités sont prônées.

Le phénomène social de la discrimination et de la violence basées sur le genre est un risque externe au processus électoral. Il écarte des femmes de la vie politique et, donc, du processus électoral. Certaines sources de frustration, parfois au sein de partis politiques, peuvent dégénérer en tensions politiques et en violences électorales.

Le cas du Togo

Au Togo, nous pouvons observer de la discrimination basée sur le genre au sein des partis politiques. Par exemple, certains leaders de partis ne veulent pas confier des postes de responsabilités aux femmes au sein des instances de leur parti. De plus, certains partis politiques n'encouragent pas la participation féminine aux compétitions électorales. Le rôle des femmes au sein des partis se limite alors au militantisme de base et à la mobilisation populaire.

La discrimination et la violence peuvent également s'observer au sein des ménages. Par exemple, certaines femmes n'ont pas le droit de militer dans un autre parti que celui de leur mari. En cas de désobéissance, il peut y avoir de la violence psychologique ou physique. Parfois, les femmes ne sont pas autorisées à participer aux élections (comme électrice ou comme candidate). C'est souvent l'homme qui définit le choix politique de toute la famille et qui accorde ou non son autorisation pour un engagement politique partisan.

Les risques électoraux sont accentués par la discrimination et la violence basées sur le genre. Par exemple, lorsque les femmes ne peuvent pas s'exprimer en toute liberté à cause de violence électorale (familiale ou sociétale), naturellement, les résultats électoraux ne reflèteront pas la volonté de l'ensemble de l'électorat. Le risque que les droits électoraux soient brimés et que les résultats soient contestés est très grand.

De plus, la discrimination des femmes au sein des partis politiques les amène à être moins engagées dans les processus de paix en période électorale, alors qu'elles ont tendance à prôner la paix davantage que les hommes.

L'inclusion des femmes en politique est un facteur d'atténuation des risques électoraux. Au Togo, certaines mesures incitatives encouragent les candidatures féminines, notamment la réduction de moitié de frais de caution à payer par les femmes par rapport aux hommes. De plus, le parti politique au pouvoir a pris l'initiative de proposer des listes de candidatures paritaires. Aussi, une femme a été nommée première ministre, une autre présidente de l'Assemblée nationale et plusieurs ont été nommées ministres dans l'actuel gouvernement. Finalement, avec l'avènement de la 5^e République, le président de la République a procédé à la nomination égalitaire de 10 femmes et de 10 hommes pour la constitution du Sénat.

Ces avancées témoignent d'une volonté de favoriser les femmes dans les fonctions publiques et politiques. Elles seront des leviers importants de développement et favoriseront le maintien de la paix dans le pays.

3.6 Autorité nationale des élections de la Centrafrique

Sabine N'Doute Tandos

Vice-présidente

Autorité nationale des élections de la Centrafrique

La violence électorale spécifique au genre et les actions relatives

Depuis quelques décennies, la démocratie multipartite a émergé et le pouvoir est désormais acquis par les urnes. En dépit des avancées démocratiques des dernières décennies, de nombreux pays peinent encore à organiser des élections libres, régulières et transparentes. Le manque de confiance des parties prenantes envers l'OGE, le climat de méfiance et de suspicion, le manque de consensus autour des décisions de l'OGE et la rétention d'information sont autant de facteurs qui engendrent la violence électorale.

En Afrique, et particulièrement en RCA, la présence des groupes armés dans certaines circonscriptions électorales engendre la violence à l'égard des candidates et candidats ainsi que des électeurs et du personnel électoral déployé sur le terrain.

La violence électorale spécifique au genre, qu'elle soit physique, psychologique, sexuelle ou économique, nie aux individus leur droit fondamental de participer librement et en toute sécurité à un processus électoral donné.

Ainsi, la violence électorale a un impact disproportionné sur les femmes. Elle les décourage de se présenter comme candidates, de voter, de militer ou de travailler dans l'administration électorale. Lutter contre cette violence est essentiel pour garantir l'égalité des genres dans la sphère politique, puisqu'elle peut presque priver ou complètement dissuader les femmes de leurs droits électoraux, avec des effets multiples sur la société à cause du déficit démocratique qui en résulte.

La violence à l'égard des femmes pendant les élections reste l'un des obstacles les plus sérieux à la réalisation des droits politiques des femmes aujourd'hui.

En République centrafricaine, l'élimination des violences faites aux femmes en période électorale demeure l'un des principaux défis à relever par l'Autorité nationale des élections (ANE).

Cette violence électorale spécifique au genre peut avoir diverses cibles :

- Les électrices, à l'effet de les empêcher de voter ou de les punir d'avoir voté d'une certaine manière;

- Les candidates, aux fins de les intimider ou de les éliminer physiquement de la course;
- Les responsables électoraux, en vue de perturber le processus électoral;
- Les militants et les partisans, à l'effet d'affaiblir leur soutien à leur candidat ou parti politique.

La violence électorale basée sur le genre peut se présenter de différentes façons, notamment par la destruction de biens (meubles et immeubles) de candidates, par l'atteinte à l'intégralité physique ou morale des candidates, par les menaces verbales à l'endroit des candidates et des électrices ainsi que par la propagation de propos diffamatoires et injurieux, notamment sur les réseaux sociaux.

Les causes de cette violence genrée se retrouvent notamment dans les inégalités préexistantes, dans les stéréotypes socioculturels et dans la présence d'hommes armés dans certaines circonscriptions électorales.

Les conséquences de la violence spécifique au genre sont nombreuses. Il y a un plus faible taux de femmes candidates et une moins grande participation électorale des électrices. Cela se traduit par une moins grande représentation politique des femmes, ce qui porte atteinte à la crédibilité et à l'inclusivité des processus électoraux et démocratiques.

La prévention et les réponses

En matière de prévention de la violence électorale basée sur le genre (VESG), il est recommandé d'adopter et d'appliquer des lois criminalisant spécifiquement la VESG et de mettre en place des politiques électorales sensibles au genre. Pour ce faire, le renforcement de la participation des femmes dans les institutions électorales peut avoir un effet domino très positif. Aussi, au niveau législatif, il est recommandé de prévoir des quotas en vue de renforcer la participation des femmes au niveau des instances décisionnelles et politiques, comme l'Assemblée nationale et les conseils régionaux et municipaux. Les campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation civique des populations ainsi que la formation des acteurs électoraux peuvent être de puissants outils pour prévenir la VESG.

Des réponses de l'État et des OGE peuvent également venir atténuer les impacts de la VESG, comme la mise en place de mécanismes de signalement sécurisés et accessibles ou l'offre de services d'assistance juridique, psychologique et médicale. Finalement, en cas de violence, il est important de prévoir des mécanismes de réparation pour les victimes.

La justice et les forces de l'ordre ont un rôle à jouer afin de mener des enquêtes sur les crimes, traduire en justice les auteurs de violences, appliquer des sanctions dissuasives et veiller à minimiser l'impunité en matière de VESG.

En conclusion, il est impératif de mettre en œuvre des mesures spécifiques et de les renforcer pour prévenir et combattre la violence électorale spécifique au genre, notamment par le biais d'une législation adaptée. Il faut aussi prévoir des mécanismes de signalement et de soutien aux victimes au cours de la période des campagnes électorales en renforçant la sensibilisation et la formation des acteurs électoraux ainsi que des forces de sécurité.

Cette forme de violence, qui cible les individus en raison de leur genre dans le contexte électoral, constitue une violation des droits humains et un obstacle majeur à la pleine et entière participation des femmes et des hommes à la vie politique et démocratique.



4. CONCLUSION

Les conclusions des deux premières journées du programme « Protection des élections » mettent en évidence la nature complexe et multiforme des facteurs de risque pour l'intégrité électorale. De nombreux défis sont communs à tous les pays, mais leurs manifestations et leurs impacts varient considérablement selon les contextes locaux. Divers facteurs de risque internes, comme des systèmes électoraux inadaptés, des cadres juridiques incomplets ou une réglementation inéquitable du financement politique, peuvent compromettre la crédibilité des élections. À ces facteurs s'ajoutent des difficultés opérationnelles, comme un financement insuffisant, une formation inadéquate, une éducation insuffisante des électeurs ou des inscriptions électorales problématiques, qui érodent la confiance du public, des électrices et des électeurs.

Des facteurs de risque externes complexifient davantage le paysage électoral. Le suffrage limité, les campagnes de désinformation, les risques environnementaux, la discrimination et la violence basées sur le genre ainsi que l'insécurité constituent autant d'obstacles importants à la tenue d'élections inclusives et crédibles. L'exclusion persistante de groupes marginalisés et l'influence croissante d'acteurs hostiles en ligne confirment l'importance de mener des interventions adaptées aux menaces traditionnelles et émergentes.

En fin de compte, la diversité des facteurs de risque révélée lors des ateliers démontre l'importance cruciale, pour l'OGE, d'évaluer les risques et d'adopter des stratégies de prévention et d'atténuation adaptées au contexte. Parallèlement, la présence de défis communs à toutes les régions ouvre de précieuses opportunités d'apprentissage, de collaboration et de mise en commun des meilleures pratiques entre les pays. Le renforcement de l'intégrité électorale nécessitera des efforts coordonnés qui concilient les réalités locales à des approches plus larges, innovantes, menant vers des processus électoraux résilients et inclusifs à l'échelle mondiale.

Les discussions en sous-groupes et en plénière ont donné lieu à de riches échanges sur la diversité des réalités nationales et sur les différentes stratégies de prévention, de résilience et de gestion des crises. International IDEA confirme son engagement continu à soutenir les OGE et les réseaux électoraux dans le renforcement de leurs capacités. D'autres collaborations et projets suivront le séminaire électoral réalisé en 2025 à l'île Maurice.

Protection des élections et genre

En cohérence avec la stratégie pour l'égalité des femmes et des hommes du RECEF, le séminaire électoral a créé un espace ouvert de dialogue, d'apprentissage entre pairs et de réflexion collective sur les causes et les conséquences de la discrimination et de la violence fondées sur le genre dans les processus électoraux. Les participants et participantes ont

approfondi leur compréhension de la manière dont ces formes de discrimination compromettent l'intégrité électorale en s'appuyant sur des cadres conceptuels de pointe et sur des outils pratiques, comme des modèles de cartographie des risques et des guides sensibles au genre.

Les exercices en sous-groupes et les échanges en plénière ont révélé une forte demande de renforcement continu des capacités en matière d'analyse des risques liés au genre, l'importance de la volonté politique et du leadership institutionnel ainsi que l'intérêt de mettre en commun des stratégies concrètes entre les OGE francophones. Les retours d'expérience des participants et les évaluations des risques documentés fournissent un aperçu précieux des risques et des menaces courants et spécifiques au contexte dans les pays du RECEF. De plus, ils répertorient les bonnes pratiques émergentes en matière de prévention, d'atténuation et de réponse aux crises. Les études de cas propres à chaque pays ont également démontré l'importance d'une approche multisectorielle pour lutter contre la discrimination et la violence basées sur le genre dans les processus électoraux.

En plaçant l'égalité des sexes au cœur de l'intégrité électorale, cette troisième journée a contribué à l'élaboration d'une approche plus inclusive de la gestion des élections. Un engagement soutenu, la transposition des outils dans la pratique institutionnelle et un suivi ciblé, notamment sous la forme d'ateliers ou de plateformes de mise en commun des connaissances, seront essentiels pour poursuivre sur cette lancée. C'est ce que le Forum des femmes du RECEF s'engage à réaliser au cours des prochaines années. International IDEA s'engage également à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que des processus électoraux inclusifs.

ANNEXES

Annexe 1

Liste des participantes et participants

Membres du RECEF

ARMÉNIE

Lusine Hovakimyan
Assistante du Président
Commission électorale centrale

BÉNIN

Laurentine Adossou Davo
Rapporteuse de la CENA
Commission électorale nationale autonome du Bénin

Boucary Abou Soulé Adam
Directeur général des élections
Commission électorale nationale autonome du Bénin

BURUNDI

Victoire Nahimana
Vice-présidente
Commission électorale nationale indépendante du Burundi

Gabby Bugaga
Commissaire chargé de la logistique électorale et des approvisionnements
Commission électorale nationale indépendante du Burundi

CAMBODGE

Dim Savonnarom
Membre
Comité national des élections du Cambodge

Kong Bun Hour
Directeur adjoint, Département de l'information et des relations publiques
Comité national des élections du Cambodge

CAMEROUN

Mohamed Ntonye Njoya
Conseiller technique du président
Elections Cameroon

CANADA

Karine Morin

Directrice principale, Intégrité, Politiques réglementaires, Affaires parlementaires et internationales
Élections Canada

CAP-VERT

Arlindo Tavares Pereira

Commissaire

Commission nationale des élections du Cap-Vert

Salif Silva

Directeur du Service d'appui au processus électoral
Commission nationale des élections du Cap-Vert

UNION DES COMORES

Bahassane Housnat

Commissaire

Commission électorale nationale indépendante des Comores

GUINÉE-BISSAU

Idriça Djaló

Secrétaire exécutif adjoint

Commission nationale des élections de Guinée-Bissau

HAÏTI

Roger Philippe Augustin

Directeur exécutif

Conseil électoral provisoire d'Haïti

MADAGASCAR

Retaf Arsène Dama Andrianarisedo

Président

Commission électorale nationale indépendante de Madagascar

Safidinirina Onisoa Randriamiarimanana

Directrice des opérations électorales et référendaires

Commission électorale nationale indépendante de Madagascar

MAROC

Mohamed Errerhaoui

Chef de Division, Direction des Affaires électorales

Ministère de l'Intérieur du Maroc

MAURICE

Irfan Abdool Rahman
Commissaire électoral
Bureau du Commissaire électoral de Maurice

Prema Ramwodin
Adjointe au Commissaire électoral
Bureau du Commissaire électoral de Maurice

Yumi Naraidoo-Gooniah
Bureau du Commissaire électoral de Maurice

Iqbal Adekaree
Bureau du Commissaire électoral de Maurice

Nandisha Haurdhan
Bureau du Commissaire électoral de Maurice

QUÉBEC

Jean-François Blanchet
Directeur général des élections
Élections Québec

Mélanie Michaud
Secrétaire générale
Élections Québec

Marie-Christine Ross
Conseillère en coopération internationale
Élections Québec

Simon Mélançon
Conseiller en coopération internationale
Élections Québec

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Sabine N'Doute Tandos
Vice-présidente
Autorité nationale des élections de la Centrafrique

Davy Victorien Yama
Président de la Commission des Finances
Autorité nationale des élections de la Centrafrique

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Sylvie Birembano Balume
Questeur adjointe
Commission électorale nationale indépendante de la RDC

Dieudonné Tshiyoyo Ngalamulume
Directeur de cabinet du président
Commission électorale nationale indépendante de la RDC

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

José Carlos da Costa Barreiros
Président
Commission électorale nationale de Sao Tomé-et-Principe

TCHAD

Madial Achta Kinga Djako
Membre
Agence nationale de gestion des élections du Tchad

TOGO

Atissim Assih
Membre
Commission électorale nationale indépendante du Togo

Christine Agnélé Mensah-Atoemne
Membre et présidente de la sous-commission des finances, affaires administratives et juridiques
Commission électorale nationale indépendante du Togo

TUNISIE

Najla Abrougui
Membre du Conseil
Instance supérieure indépendante pour les élections de Tunisie

Samir Khemissi
Directeur à la Direction exécutive
Instance supérieure indépendante pour les élections de Tunisie

INTERNATIONAL IDEA

Sead Alihodzic
Conseiller principal en élections, conflits et gestion des risques
Stockholm, Suède

Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu
Conseillère principale, Démocratie et Inclusion
Stockholm, Suède

Julia Thalin
Chargée de projet sur les processus électoraux
Stockholm, Suède

Nicholas Matatu
Représentant au Gabon
Libreville, Gabon

Racheal Ouko
Experte indépendante en genre et développement
Nairobi, Kenya

Organisation internationale de la Francophonie

Saidou Kane
Chef du Pôle des processus démocratiques
Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique
Organisation internationale de la Francophonie

PARTENAIRES DU RECEF ET D'INTERNATIONAL IDEA

Chinedu Chinedu
Chargé de programme
Réseau électoral de l'Afrique de l'Ouest

Tawanda Chimhini
Department of Political Affairs, Peace and Security
Union africaine

Eva Palmans
Cheffe du projet Gouvernance, Paix, Stabilité de la Commission de l'océan Indien
Assistance technique du Centre européen d'appui électoral auprès de la COI et du Réseau électoral de l'océan Indien

Gorka Gamarra
Réseau électoral de l'océan Indien
Commission de l'océan Indien
Centre européen d'appui électoral

Adamou Idrissa Hassan
Chargé de projet
Résilience démocratique
Affaires mondiales Canada

Jean-Claude de l'Estrac
Conférencier
Maurice

Annexe 2

Programme du séminaire

Mardi 13 mai : facteurs de risque

- Cérémonie d'ouverture
- Introduction au projet « Protection des élections » d'International IDEA
- Session de travail : inventaire des facteurs de risque internes
- Session de travail : inventaire des facteurs de risque externes
- Études de cas : île Maurice et République démocratique du Congo

Mercredi 14 mai : cartographie des risques électoraux

- Introduction à la cartographie des risques électoraux
- Session de travail : classification et cartographie des risques électoraux, renforcement de la résilience et gestion des crises
- Études de cas : Québec et Madagascar

Jeudi 15 mai : intégrité des élections et égalité des genres

- Concepts et principes de l'intégrité des élections et de l'égalité des genres
- Session de travail : cartographie des facteurs de risque basés sur le genre et actions à poser pour prévenir la discrimination basée sur le genre
- Études de cas : République centrafricaine et Togo

Vendredi 16 mai : assemblée générale 2025 du RECEF

- Assemblée générale 2025 du RECEF

Réseau des compétences électorales francophones

Secrétariat général
1045, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 200
Québec (Québec) G1W 0C6
CANADA

recef@electionsquebec.gc.ca
<http://recef.org>
[@RECEF_ORG](#)

Le Réseau des compétences électorales francophones est l'un des réseaux institutionnels de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il est également soutenu financièrement par Affaires mondiales Canada.

